



FORMULAIRE DE SAISINE DU REFERENT DEONTOLOGUE

RD
Formulaire

IDENTIFICATION DE L'AGENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :
.....
.....
.....

TEL : MAIL :

SITUATION ADMINISTRATIVE

SITUATION : Titulaire Stagiaire
 Contractuel (*préciser public ou privé*) :

CATEGORIE : GRADE :

EMPLOI/POSTE OCCUPE :

TEMPS DE TRAVAIL : Temps complet Temps non complet :/35h
Le cas échéant, Temps partiel (préciser quotité) : %

COLLECTIVITE :

POSITION ADMINISTRATIVE :

SAISINE

OBJET : Cumul d'activités ¹ Lanceur d'alerte
 Laïcité Conflits d'intérêt
 Droits et obligations des fonctionnaires (*à préciser*):

SAISINE (*Expliquer de manière claire et précise les raisons de votre saisine*):

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE 1 : INFORMATIONS RELATIVES AU CUMUL D'ACTIVITE ENVISAGE

Activité :
.....

à titre permanent

à titre accessoire*

Nature de l'organisme pour le compte duquel s'exercera l'activité (ex : Mairie, établissement public, association, entreprise privée, auto-entreprise...) :

Le cas échéant, identité de l'employeur :

Lieu d'exercice (préciser commune(s) ou secteur(s)) :

Date de début de l'activité :

Durée de l'activité/Périodicité :

Horaires (le cas échéant, approximatifs) :

Conditions d'emploi et de rémunération (bénévole, contractuel, vacataire, ...) :

Existe-t-il des conditions particulières de réalisation de l'activité (déplacements, variation saisonnière de l'activité...) : Oui Non

Si Oui, préciser :

Exercez-vous déjà une ou plusieurs activité(s) accessoires(s) ? Oui Non

Si Oui, laquelle/lesquelles :

Informations complémentaires que vous jugez utile de porter à la connaissance du
Réfèrent déontologue :

SIGNATURE

Date :

Signature :

*Pour rappel, la liste exhaustive des activités accessoires autorisées est fixée à l'article 6 du décret 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique. Vous pouvez accéder à cet article [en cliquant ici](#).